

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES NORMES POUR LES ENTREPRENEURS EN ISOLATION—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion de nature urgente. Étant donné les nombreuses plaintes formulées au sujet du peu de scrupule de certains entrepreneurs en isolation qui profitent du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes pour frauder le gouvernement fédéral et les propriétaires de maisons, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que ceux qui exécutent des travaux d'isolation dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons soient tenus de respecter les normes rigoureuses de sécurité et de qualité, notamment la cote minimale R, les restrictions relatives au matériau, les coupe-feu obligatoires, les événements d'entretient, les protecteurs d'appareils électriques, les pare-vapeurs, et que le ministre compétent soit par les présentes chargé de conclure immédiatement un accord qui autoriserait les inspecteurs municipaux de la construction à vérifier toutes les installations comme condition préalable au paiement de fonds accordés à un entrepreneur en vertu du programme d'isolation thermique des maisons.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA TAXE D'ACCISE

L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que les hausses du prix du gaz naturel entraînent la montée des prix des produits chimiques et des engrais qui favorise davantage les jachères d'été et une utilisation moins intensive des terres, état de choses qui aboutit d'abord à une réduction de la production, puis à un fléchissement du rendement des investissements, ensuite à un ralentissement de la fabrication des machines agricoles et, enfin, à une baisse de la fabrication d'autres produits, ce qui resserre l'étreinte des coûts de production sur les agriculteurs canadiens et se répercute sur presque toutes les autres indus-

tries du Canada, je propose, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre recommande fortement au gouvernement d'abolir au plus tôt la taxe d'accise sur le gaz naturel ou, faute de l'abolir entièrement, d'abolir au moins celle qui frappe le gaz naturel qui sert d'une façon ou d'une autre à la production agricole.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA RENÉGOCIATION DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, étant donné que la province de l'Ontario est actuellement frappée par une grève de ses services de santé imputable aux restrictions budgétaires que leur a imposées, sans considération humanitaire, le gouvernement de cette province, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que lorsqu'il renégociera les modalités de la loi de financement des programmes établis, le gouvernement fédéral donne la priorité à la santé des Canadiens en adoptant une attitude qui ne soit pas de nature à aggraver les erreurs de différents gouvernements provinciaux qui ont essayé de réduire leur contribution au financement de leurs services de santé et qu'il donne l'assurance à la Chambre qu'il n'agira pas unilatéralement en vue de réduire sa propre contribution.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE
TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire importante. Étant donné que, dans son rapport sur la culture des pommes de terre daté du 15 décembre 1980 et publié aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme s'interroge sérieusement sur l'opportunité de certaines pratiques de commercialisation; étant donné que ces pratiques sont très répandues, et étant donné que de nombreux producteurs n'en ont pas parlé aux assemblées publiques par crainte de représailles, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne):